

## [Text]

que nous avons l'intention d'exiger de la part de tous les ministères, dans leurs plans de langues officielles qu'ils nous présentent chaque année, de nous expliquer de façon aussi claire que possible ce qu'ils ont l'intention de faire en vue d'améliorer la langue de travail.

Si je comprends bien votre question, c'est ce que nous avons l'intention de faire concernant la préparation de plans. Dans ces plans sur la langue de travail, on va leur demander non seulement de nous expliciter quelles sont les lacunes et ce qu'ils ont l'intention de faire, mais aussi, puisque ce sont des éléments très importants pour la langue de travail, ce qu'ils ont l'intention de faire sur le plan de la formation linguistique pour combler les lacunes ainsi que sur le plan traduction s'ils ont encore besoin d'utiliser cette dernière pour combler certaines lacunes.

**Le coprésident (M. Gauthier):** On peut voir cela à la page 6 de vos commentaires: les cinq points, les cinq éléments clés. Et je pense qu'on en a couvert au moins trois.

Identification judicieuse des exigences linguistiques des postes. Ça ça été discuté. Les A moins, les B plus et les C ...

La motivation et l'engagement des fonctionnaires en général à apprendre à utiliser les deux langues officielles. Ca aussi on en a discuté.

Des mécanismes destinés à atténuer l'impact d'exemptions des droits des titulaires, particulièrement de ceux âgés de moins de 55 ans ... Je ne sais pas si vous voulez expliciter là-dessus ou donner des détails, car cela va ouvrir un débat assez important, étant donné qu'il y a toujours eu cette résolution de juin 1973 qui a créé ces exemptions, et vous continuez ...

Moi ce qui m'intéresse là, c'est «comme chargé de la mise en œuvre» du programme sur les langues officielles à même la boîte qui s'appelle le gouvernement fédéral, «responsable de la politique linguistique». C'est vous qui êtes chargé de cela. Ce n'est pas la Commission de la Fonction publique qui en est chargé, c'est vous, le Conseil du trésor, le ministre.

Mon optimisme n'est pas au point de me faire croire que les choses vont aussi bien que cela. Vous avez dit tantôt au député: On prend le pouls et on dit: Eh bien, ça ne va pas mal, tu sais! Je ne suis pas aussi convaincu que cela que ça va si bien que ça! Il y a peut-être une période, un creux, ... actuellement, que, moi, je ressens en tout cas, quand je voyage à travers le pays, qui n'est peut-être pas un reflet exact, mais je le sens tout de même, et je veux vous le dire.

Je ne suis pas convaincu au sujet de la langue de travail, par exemple, que vous êtes tout à fait capable de convaincre tous les ministères du besoin d'être capable de travailler dans la langue de son choix. Je ne suis pas satisfait de ce que j'ai entendu jusqu'à maintenant. Je ne suis pas persuadé qu'on a fait tous les efforts nécessaires pour essayer de convaincre les ministères du bien-fondé de cet objectif.

## [Translation]

explain as clearly as possible, in the official languages plans they submit to us each year, what they intend to do to improve the situation with respect to language of work.

I believe you asked what we intend to do regarding the preparation of such plans. With respect to language of work, we are going to ask departments not only to tell us where their weaknesses lie, but also what they intend to do as regards language training to overcome these weaknesses, and what they intend to do to decrease their reliance on translation, if they still need to use this service to overcome some weaknesses.

**The Joint Chairman (Mr. Gauthier):** This can all be found on page 6 of your remarks, where you list the five key points. I believe we have dealt with at least three of them.

You talk about the judicious identification of the language requirements of positions. We talked about that when we mentioned the A minuses, the B pluses and the Cs ...

You also speak about the motivation and commitment of public servants generally to learning to use the two official languages. We also talked about that.

You refer as well to the procedures designed to lessen the impact of exemptions based on incumbents rights, particularly in the case of public servants under 55 years of age. I do not know whether you want to go into detail on that, because this point opens up a rather large subject, since we have always had the June 1973 resolution that laid down these exemptions. And you are continuing ...

What I am interested in is your position as the agency responsible for implementing the official languages policy in the federal government. That is your responsibility. It is not the Public Service Commission's responsibility. It is your responsibility, it is Treasury Board's responsibility.

I am not optimistic enough to think that things are going as well as all that. You said in answer to a member's question a little earlier that you have found, after assessing the situation, that things are really not going all that badly. I am not terribly convinced that things are going all that well! I have detected a certain slackening off in my travels across the country. Perhaps this is not an accurate reflection of the real situation, but I have had this impression. Let me be more explicit.

On the subject of language of work, I am not convinced that you can fully persuade all departments that it is necessary for public servants to be able to work in the official language of their choice. I am not satisfied with what I have heard so far. I am not convinced that the necessary efforts have been made to try to convince the departments of the validity of this objective.